

**NOTE AUX INTERNES DU SECOND CYCLE
ET A LEURS FAMILLES**

Une réunion d'information destinée aux élèves sera fixée dès les premiers jours de rentrée.

Quelques rappels fondamentaux concernant le fonctionnement de l'internat:

-Bureau de l'internat : Bâtiment A, 1^{er} étage

⇒ **ETATS DES LIEUX :**

À l'entrée en début d'année et à la sortie en fin d'année

⇒ **PRESENCE DANS LES CHAMBRES**

Les internes doivent **quitter** leur étage le matin à **7h30** et ne peuvent y **revenir** qu'à partir de **15h30**.

Sauf le MERCREDI et le VENDREDI où ils peuvent accéder à leur chambre **dès 11h30**.

Ces horaires doivent être scrupuleusement respectés sous peine de SANCTIONS pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'internat.

Si, **EXCEPTIONNELLEMENT**, un élève a besoin de remonter dans sa chambre, il doit obligatoirement en demander l'autorisation à une CPE.

⇒ **HORAIRES :**

Petit-déjeuner entre 6h45 et 7h20

Repas du soir : entre 18h30 et 19h20

1^{er} appel : 20h00 PRECISES dans la chambre

Etude : de 20h00 à 21h30 **porte ouverte, dans le calme le plus complet**

(Exception : **étude du mercredi soir** : de 20h00 à 21h00)

2^{ème} appel : 22h00 PRECISES dans la chambre

Ensuite, **calme absolu** et interdiction de circuler dans le couloir.

⇒ **ENTRETIEN DES CHAMBRES :**

Rappel : les élèves doivent tous avoir des **produits d'entretien et des éponges** dans leur chambre.

Les **sanitaires** doivent être nettoyés régulièrement, les lits doivent être faits et la chambre rangée.

⇒ **ABSENCES :**

Toute absence doit être justifiée **PAR ECRIT** par un responsable légal.

Mot sur papier libre ou sur le carnet de correspondance

Ou mail sur : absence.internat@yahoo.fr

⇒ **POUR TOUTE URGENCE**

Bureau des assistants d'éducation de l'internat

Téléphone fixe : **04 78 78 69 27**

Portable de l'internat : **06 89 11 97 39**

⇒ **SECURITE :**

Maintenir fermées les portes des bâtiments.

Exercices incendie prévus en cours d'année. **L'évacuation de l'internat se fait vers le gymnase.**

⇒ **SECURITE ELECTRIQUE :**

1) Aucune multiprise ou rallonge ne doit être branchée dans la salle d'eau

2) Aucun appareil électrique ne doit rester branché en permanence dans la salle de bains

3) Les multiprises autorisées sont : de 4 prises maximum, sur rallonge, avec interrupteur, munies de 2 pôles et une terre.

4) Seules les **bouilloires** sont tolérées. Celles-ci devront être impérativement branchées sur les prises murales et non sur une rallonge.

⇒ **Problèmes matériels dans les chambres :**

Afin de réduire les délais d'intervention de l'équipe d'entretien à l'internat pour donner suite aux demandes de **menus travaux**, le service intendance a installé une **boîte aux lettres** devant le bureau des assistants d'éducation d'internat.

Les élèves pourront y déposer leurs demandes sur de **petits imprimés prévus à cet effet** à retirer dans ce même bureau ou en libre service à côté de la boîte aux lettres. Cette boîte sera relevée deux fois par jour pour une plus grande efficacité.

⇒ **Fermeture de l'internat aux petites vacances :**

Des consignes spécifiques sont distribuées et affichées la semaine précédant la sortie.

Le petit déjeuner et le déjeuner du samedi ne sont pas assurés.

Un petit déjeuner froid sera distribué le vendredi soir.

Les internes devront avoir quitté l'internat avant midi pour ceux qui ont cours le samedi matin, dès le vendredi soir pour les autres.

Le rangement et le nettoyage complet de la chambre seront contrôlés par les assistants d'éducation et une CPE.

Les internes sont censés maîtriser parfaitement ces consignes et donc les respecter scrupuleusement pour un bon déroulement de leur année scolaire à l'internat.

Les CPE d'internat
Mme BOCCADORO, Mme DHIMOÏLA, Mme LOUCIF